

# **POLITIQUE DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA**

## **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

La présente politique porte sur le processus de recrutement et de sélection des représentants généraux du conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa (PCO). Les membres des institutions font partie du conseil en vertu de leur charge.

## **EXIGENCES DE LA POLITIQUE**

### **1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- 1.1 Les membres du conseil d'administration doivent résider à Ottawa. Le Conseil municipal peut juger admissibles des personnes qui ne vivent pas à Ottawa, mais qui contribuent de manière importante à la communauté.
- 1.2 L'âge minimal est de 18 ans.
- 1.3 Les membres doivent s'intéresser de près à la vision et à la mission de l'organisme et accepter d'agir dans son intérêt.
- 1.4 Les membres doivent être en mesure de contribuer à l'efficacité de Prévention du crime Ottawa.

### **2. DURÉE DU MANDAT**

- 2.1 Les membres sont nommés pour un mandat d'un maximum de quatre ans renouvelable une seule fois.
- 2.2 Après avoir accompli deux mandats consécutifs, les membres doivent se retirer pendant un cycle de recrutement avant de pouvoir se représenter.
- 2.3 Les membres qui souhaitent renouveler leur mandat doivent présenter une nouvelle candidature et suivre à nouveau le processus de sélection approuvé.

### **3. COMPOSITION**

- 3.1 Les membres doivent remplir les critères suivants.

**Critères de sélection des membres du conseil d'administration  
de Prévention du crime Ottawa**

Qualités	Indicateurs
Capacité à promouvoir les valeurs et la mission de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité éprouvée à promouvoir les activités en phase avec la mission de l'organisme</li> </ul>
Qualités personnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Esprit positif et constructif</li> <li>• Aptitude à travailler en équipe</li> <li>• Vision à long terme</li> <li>• Volonté de se former et de se perfectionner</li> </ul>
Temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à fournir le temps et l'énergie nécessaires</li> </ul>
Centres d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaires municipales</li> <li>• Apprentissage</li> <li>• Bien-être de l'enfance</li> <li>• Centraide</li> <li>• Éducation</li> <li>• Financement</li> <li>• Fournisseurs de services locaux (dépendance, logement, loisirs, violence faite aux femmes, services à la jeunesse)</li> <li>• Instances supérieures</li> <li>• Planification</li> <li>• Police</li> <li>• Politique</li> <li>• Vie de quartier (associations de quartier)</li> <li>• Ville</li> <li>• Autre</li> </ul>
Représentation démographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuples autochtones</li> <li>• Communautés ethnoculturelles</li> <li>• Communautés anglophones et francophones</li> <li>• Genres</li> <li>• Secteur rural, banlieues et secteur urbain</li> <li>• Jeunes et aînés</li> </ul>

3.2 Le conseil d'administration compte cinq représentants généraux.

3.3 Le Conseil nomme un à quatre représentants du milieu des affaires, des associations communautaires et des fournisseurs de services communautaires.

3.3 Le Conseil nomme au moins un universitaire ou un chercheur expert en sécurité communautaire.

#### 4. RECRUTEMENT

4.1 Le recrutement aura lieu dès qu'un poste se libère, au maximum une fois par an.

4.2 Des principes d'équité et d'accommodement s'appliqueront pour tous les candidats par l'adoption de pratiques cohérentes et l'utilisation de critères de sélection et de procédures d'entrevue (mêmes questions et mêmes critères d'évaluation).

4.3 Les membres seront recrutés comme particuliers.

4.4. Lors des processus de recrutement et de sélection, le conseil d'administration publiera des avis aux candidats intéressés dans les quotidiens et les hebdomadaires locaux ainsi que sur le site Web de PCO. Ces avis seront également distribués dans les différents centres du service à la clientèle, bibliothèques et installations de la Ville. Les personnes figurant dans le carnet d'adresses de PCO seront aussi informées, et les membres seront invités à diffuser l'information.

4.5 Les avis pourront contenir les renseignements suivants :

- a. la fonction ou un bref énoncé de mandat du conseil d'administration;
- b. la fréquence et la durée des réunions et, si possible, toute autre attente concernant la participation des membres;
- c. l'estimation du temps consacré aux responsabilités;
- d. une demande spécifiant au candidat de fournir une lettre d'une page indiquant en quoi ses qualités, ses compétences, ses centres d'intérêt et son expérience seraient utiles au conseil. Les candidatures devront être présentées par courriel. Sont également acceptées les candidatures, manuscrites ou dactylographiées, envoyées par la poste.

#### 4.6 Candidatures

- a. Les candidatures doivent se limiter à une page et peuvent préciser en quoi les qualités, les compétences, les centres d'intérêt et l'expérience du candidat seraient utiles au conseil.
- b. Elles doivent être envoyées au bureau de PCO.
- c. PCO accusera réception de chaque candidature.
- d. Un premier tri sera effectué en fonction des critères d'âge et de résidence.

## 4.7 Sélection

- a. Le conseil d'administration mettra sur pied un Comité de sélection composé d'au maximum quatre personnes (trois membres du conseil actuels ou sortants et un membre du forum communautaire), dont le rôle sera d'examiner les candidatures et de formuler des recommandations.
- b. Le directeur général viendra en aide au Comité de sélection.
- c. Le Comité de sélection devra se réunir pour établir les critères de sélection selon l'expertise et la représentation requises.
- d. Le Comité de sélection devra recommander des noms au conseil d'administration lors d'une réunion à huis clos, et le conseil prendra la décision finale.
- e. Le conseil devra recommander ces noms au Conseil municipal.
- f. PCO devra informer tous les candidats de l'état de leur candidature.

### RENOIS

Mandat de Prévention du crime Ottawa

Règles de procédures du conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa

Politique de nomination des membres du forum communautaire de Prévention du crime Ottawa